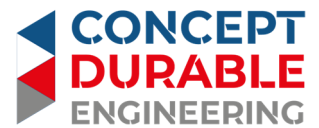
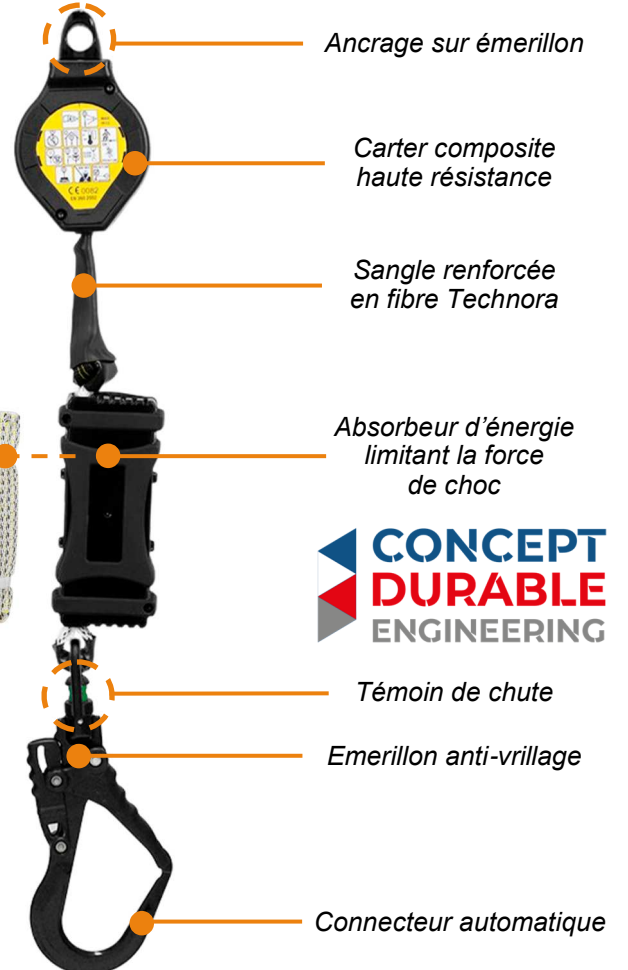
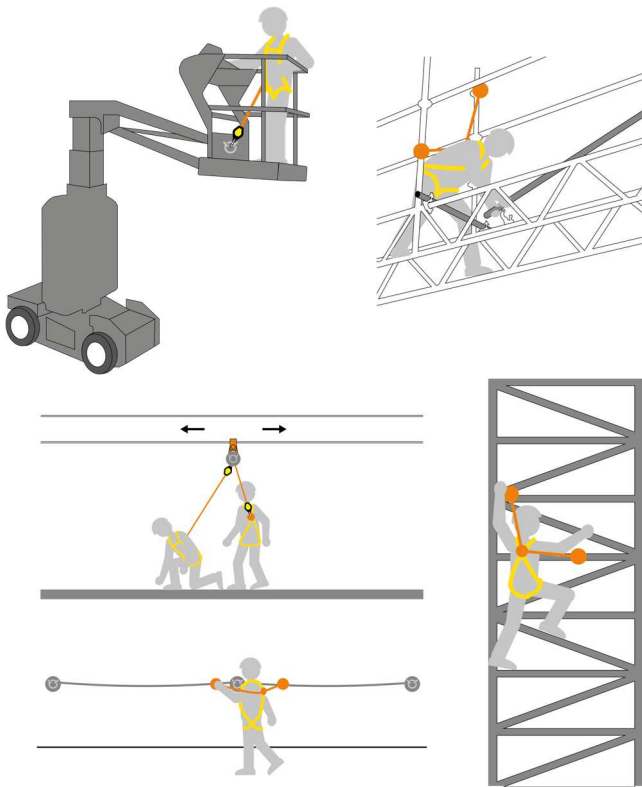




Harnais Pro

REF HPWR040HV29SI

HS Code 73269098



ARASTOP2 EDGE MGO - Antichute à rappel automatique à sangle de 2 m, utilisation verticale / horizontale, facteur 2, avec témoin de chute et connecteur MGO.

Mini enrouleur compact et léger. Faible tirant d'air. Sangle anti-coupure en polyester et Technora. Doté d'un absorbeur d'énergie, d'un ancrage à émerillon anti-vrillage et d'un mousqueton acier/composite automatique double verrouillage grande ouverture 55 mm, avec émerillon anti-vrillage et témoin de chute intégré. Carter de protection en composite haute résistance. Testé et approuvé 140 kg en utilisation verticale, horizontale ($R \geq 0,5$ mm) et facteur 2. Durée de vie 10 ans suivant VGP.

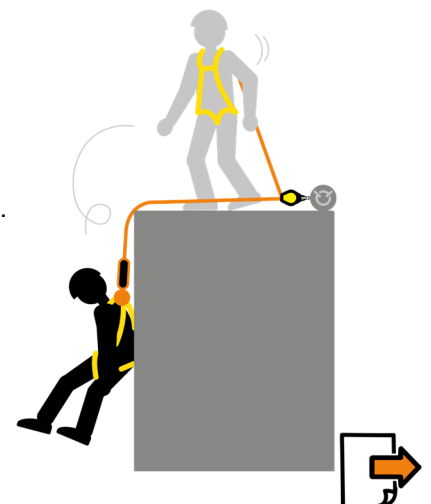
Conformité à la réglementation :

Réglementation EPI 2016/425

Normes EN360:2002 + PPE-R/11.060 + PPE-R/11.062 + PPE-R/11.085

Caractéristiques :

- Longe sangle anti-coupure polyester / Technora, largeur 18,5 mm ($R > 15$ kN).
- Carter composite très haute résistance.
- Tout composant traité anti-corrosion.
- Résistance statique ≥ 1500 daN.
- Force d'arrêt < 600 daN.
- Tirant d'air vertical minimum : 2,4 m
- Tirant d'air horizontal minimum : 4 m
- Tirant d'air minimum en facteur de chute 2 : 5,4 m





HarnaisPro

REF HPWR040HV29SI

HS Code 73269098

- Emerillon anti-vrillage en tête du dispositif.
- Connecteur automatique en extrémité de longe avec émerillon anti-vrillage et témoin de chute incorporé.
- Températures d'utilisation : -30°C à +50°C.
- Poids : 1,5 kg.



Durée de vie :

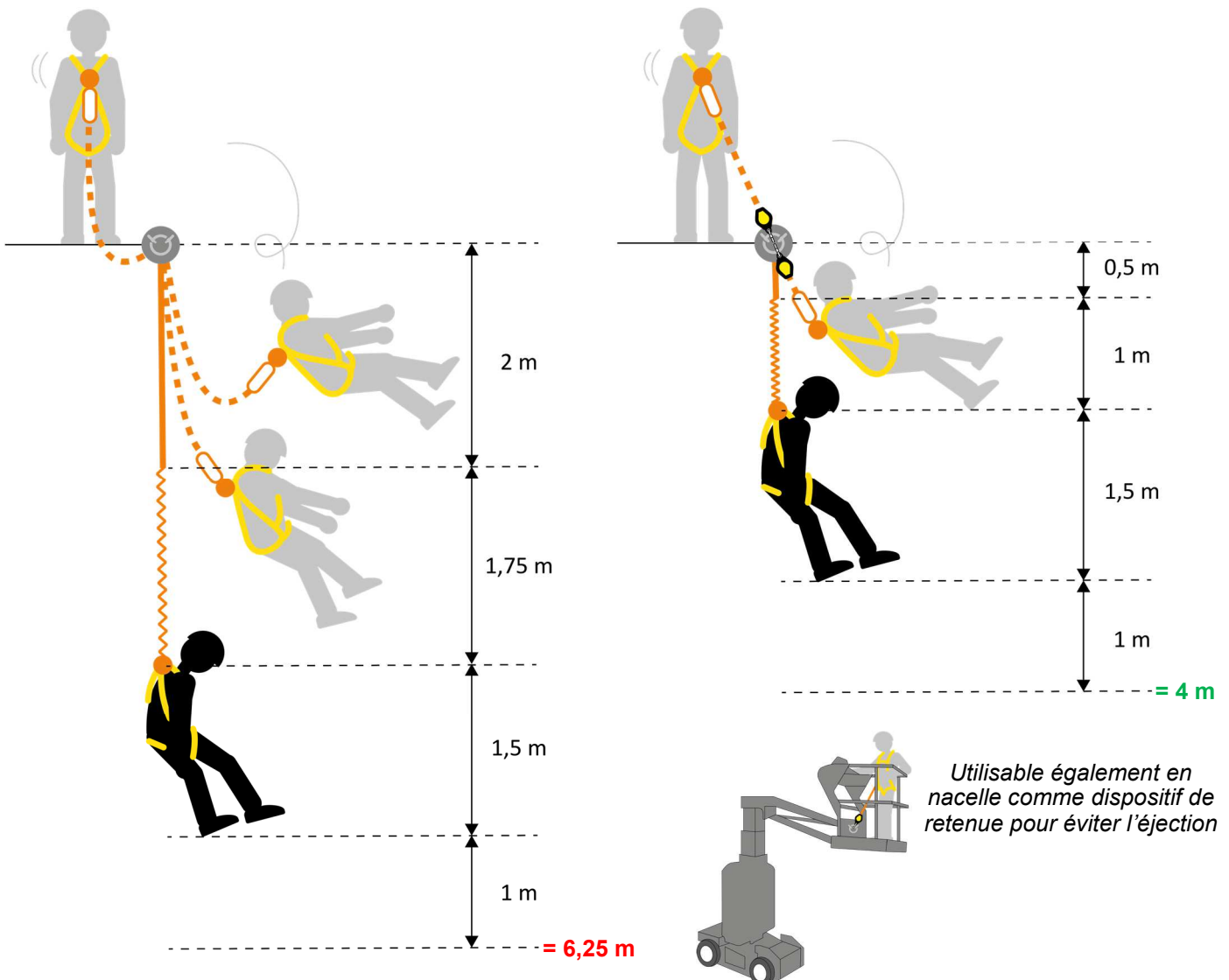
10
ANS
YEARS

Les EPI contre les chutes de hauteur HarnaisPro sont conçus pour de longues années de fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation et de conservation. La durée de vie dépend de l'utilisation qui en est faite et de l'environnement de travail dans lequel le matériel évolue. Les EPI textile ont une durée de vie potentielle de 10 ans. Les EPI métallique ont une durée de vie illimitée. Un contrôle annuel est obligatoire au moins une fois tous les 12 mois par le fabricant ou par une personne compétente et habilitée pour valider le bon fonctionnement des EPI.

Comparatif entre une longe antichute et un antichute à rappel automatique par rapport au tirant d'air :

Chute en facteur 2 avec une longe antichute simple de 2 m avec absorbeur d'énergie

Chute en facteur 2 avec antichute à rappel automatique de 2 m avec absorbeur d'énergie



Utilisable également en nacelle comme dispositif de retenue pour éviter l'éjection